



# Reconnaissance de dette

Par **Helios1957**, le **21/02/2020** à **00:33**

Bonjour

J ai effectué une reconnaissance de dette à mon oncle, aujourd'hui décédé il y a 25 ans pour une Somme de 50mille euros qui ressort aujourd'hui lors de la succession de ma mère qui l'avait en possession. Y a t il prescription?dois m' acquitter de cette dette?

Par **youris**, le **21/02/2020** à **09:33**

bonjour,

une reconnaissance de dette est valable 5 ans.

si vous aviez une dette envers votre oncle, elle ne concerne pas votre mère donc pas sa succession.

cette dette aurait du concerner la succession de votre oncle.

salutations